



# FRANCHISES MÉDICALES : MENACES CONTRE LA SANTÉ POUR TOUS

**attac**

*L'instauration de franchises médicales par le gouvernement français prolonge les régressions déjà à l'œuvre au sujet de la prise en charge des soins : non remboursement de certaines de médicaments, forfait hospitalier de 16 euros, franchise d'un euro sur les consultations et de 18 euros sur les actes médicaux lourds, dépassements d'honoraires.*

*Le gouvernement veut franchir un nouveau cap en fixant une somme annuelle (50 euros ? 75 euros ?) obligatoirement à la charge des malades sur les médicaments, les soins et l'hospitalisation. Officiellement, les raisons invoquées varient : on parle de « maîtrise des dépenses », puis de « plan cancer », de « plan Alzheimer », et tout cela montre la difficulté à justifier de telles atteintes au principe de la sécurité sociale.*

## La privatisation de la santé s'inscrit dans la financiarisation de la société

En réalité, les procédures de ticket modérateur, de forfait hospitalier et de franchises visent à réduire la part des dépenses de santé socialisées. Pas les dépenses totales de santé, ce qui signifierait une baisse des profits des industries pharmaceutiques et des revenus les plus élevés parmi les professions médicales. Seulement les dépenses qui sont couvertes par la sécurité sociale. Ainsi, un nouveau champ serait ouvert aux compagnies d'assurances privées, auxquelles seules les couches sociales les plus aisées auraient facilement accès. D'ailleurs, les banques et assurances se précipitent sur ce nouveau marché en privilégiant les populations à « faible risque » ou bien celles qui peuvent se payer des garanties de luxe. Un boulevard leur est ouvert dès lors que les notions de « panier de soins » ou de « bouclier sanitaire » (sous-entendu minimaux) sont imposées.

L'objectif inavoué de cette privatisation rampante de la santé est d'inscrire définitivement la société dans le mouvement de financiarisation générale du monde. A l'heure où les capitaux ont la liberté totale de circuler et où les normes de rentabilité de plus en plus élevées sont fixées sur les marchés financiers, il est vital de drainer vers eux des masses d'argent de plus en plus importantes. En restreignant la protection sociale, surtout l'assurance maladie et la retraite collectives, on encourage les plus hauts revenus à l'épargne individuelle qui est canalisée par les banques, compagnies d'assurances, fonds de pension et autres fonds spéculatifs.

Le résultat est sans appel : d'un côté, la solidarité est mise à mal ; de l'autre, la financiarisation produit des crises à répétition dont l'été 2007 a donné le dernier exemple.

## La solidarité est la seule solution pour garantir et améliorer l'accès aux soins

Les pays qui socialisent leurs dépenses de santé font des économies, car sont évités les versements de dividendes et les frais de gestion pour rentabiliser les capitaux privés. La France et l'Allemagne consacrent environ 10 % de leur richesse à leur santé, les Etats-Unis plus de 15 %, ce qui n'empêche pas ces derniers de laisser 50 millions de personnes sans couverture sociale. Et, contrairement à ce que dit la propagande libérale, il est normal que la part des dépenses de santé augmente dans le PIB, compte tenu de l'évolution démographique et d'une demande de plus en plus forte de qualité de vie. Si le progrès devait se réduire à consommer toujours davantage d'automobiles, il n'aurait aucun sens.

L'accès aux soins est parfaitement possible pour tous à condition de :

- mieux partager le revenu national car la part de la masse salariale s'est réduite : il convient donc de faire cotiser beaucoup plus les profits pour financer la protection sociale ;
- redéfinir une politique de santé publique, en termes de prévention, de coordination des professionnels de santé, de coordination des soins de ville et de l'hôpital, de répartition sur le territoire ;
- décider démocratiquement des objectifs prioritaires : qu'est-ce qui relève des soins médicaux ou des dépenses de confort ?

Enfin, la solidarité ne peut redevenir un principe essentiel que si des actions résolues sont engagées contre le chômage, premier responsable des déficits des comptes sociaux, et contre la liberté de circuler des capitaux, cause principale de la soumission des sociétés à la logique marchande.

**ATTAC appelle à se mobiliser le 29 septembre dans toute la France contre les franchises médicales avec une cinquantaine d'autres associations, syndicats et mouvements.**

## Bulletin d'adhésion à Attac

NOM (en capitales) \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
 Homme  Femme \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_  
 Profession \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
 Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Mobile \_\_\_\_\_  
 Adresse électronique \_\_\_\_\_

J'adhère à Attac et verse pour l'année civile 2007 un montant de :  
 10 €,  30 €,  50 €,  120 €

J'effectue le règlement par :  
 chèque bancaire ou postal  
 CB n°: \_\_\_\_\_  
 3 derniers chiffres au dos de votre carte : \_\_\_\_\_  
 date d'expiration : \_\_\_\_\_  
 signature : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_

Pour rejoindre Attac, envoyer ce bulletin, accompagné d'un chèque bancaire ou postal, à Attac, Service adhésions, 60732 Sainte Geneviève cedex.

**Samedi 29 septembre, 14 heures**  
**CONTRE LES FRANCHISES MÉDICALES**  
**POUR L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS**  
4 heures de débat et de mobilisation

## **FRANCHISES OU SOLIDARITÉ**

Débat introduit par le professeur Grimaldi

## **INÉGALITÉS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LA SANTÉ**

Débat introduit par l'économiste Pierre Volovitch

## **AMPLIFIER LA MOBILISATION**

Débat introduit par Françoise Nay, gérontologue  
et Christian Lehmann, initiateur de l'Appel contre la franchise

**Gymnase Japy,**  
**2, rue Japy**  
**75011 Paris**

**métro Voltaire**